L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

DIMANCHE, No 72, [illegible] DE CHARTRES.

NOUVELLES-ORLEANS.

MERCREDI, 10 AVRIL.

Charte de la COMPAGNIE DE NAVIGATION DU MISSISSIPPI.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans,
VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que en vingt-troisième jour de mars de l'an de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante-sept, et dans la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance, par devant moi, Notaire soussigné, William Judge Cottell, notaire public, dans et pour la paroisse d'Orléans, dûment commissionné et ayant qualité—en présence des témoins ci-après nommés et des amis ci-après aussi nommés,

Les parties ci-après nommées et comparantes, qui ont déclaré que, profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations sans actions, et les en formant, par les présentes, en une corporation, dans le but et avec les stipulations qui suivent :

ARTICLE I.

La Compagnie de Navigation de la Société sous THE MISSISSIPPI STEAMBOAT NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

Le siège des affaires de la Société sera légal de notre corporation sous la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et maintenir un ou plusieurs bateaux à vapeur pour voyager sur le fleuve Mississippi ou sur tributaires à l'ouest de transporter le bois, les marchandises et les passagers, et jouir des privilèges qui sont par les présentes, ou pourraient plus tard lui être accordés dans le but et désoin indiqué.

ARTICLE IV.

Le Président de la Société est, par les présentes, constitué l'affidataire auquel les souscripteurs pourront être remises.

ARTICLE V.

Le capital de cette Corporation est fixé à cinq cent mille piastres, représentées par cinq mille actions de cent piastres. Il devra être payé dix pour cent au moment de la signature; le reste devra être payé à l'époque et de la manière qu'indiqueront les Directeurs—pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix pour cent de versement mensuel ; et que le versement ne soit pas fait plus souvent qu'une fois dans trente jours.

ARTICLE VI.

Cette Société commencera les opérations dès que dix-neuvième mille piastres de capital auront été souscrites et, après des jours qui seront donnés au moins un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans, une élection du Bonnd de Directeurs, composés de neuf personnes, sera faite au bureau de Corporation et ces Directeurs resteront en fonctions pendant douze mois à partir de jour de leur élection. Quelque actionnaire sera crédit à un vote à la dite élection et les Directeurs seront élusés à dire tous les ans.

ARTICLE VII.

S'il devenait nécessaire de mettre cette Corporation en liquidation, les Directeurs nommeront un des leurs, lequel nommera la Corporation et dont la signature lors la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les Directeurs procéderont, aussitôt que possible, à leur élection, à l'élection au scrutin, au Président et au Vice-Président choisis parmi eux-mêmes. Le Président ainsi élu nommera un Trésorier, un Secrétaire et un Surintendant—nomination que devront confirmer les Directeurs.

ARTICLE IX.

Cette Société sera en sonne de Corporation ; le dr en ses actes en faisant à vapeur sur lequel se trouvera le nom de la Corporation.

ARTICLE X.

Le temps pour lequel cette Corporation est formée se ra de vingt-ans.

ARTICLE XI.

Si un souscripteur refusait ou négligeait de faire ponctuellement ses paiements à chaque échéance, il sera ajouté à la somme, jusqu'à parfait paiement, un intérêt de huit pour cent. Si un souscripteur néglige ou refuse de faire un paiement dans les trente jours qui suivront la date spécifiée pour le paiement, les Directeurs auront le droit de faire vendre à la vente aux enchères publiques, un jour d'avis, publié dans un ou plusieurs journaux de cette ville, toute action qui toutes actions sur lesquelles il sera dû une somme.

ARTICLE XII.

Cette corporation adoptera les règlements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à ce acte.

Les parties à cet acte sont

DAVID DE HAVEN,
DE WITT C. MARTIN,
JOHN BENJAMIN CHANDLER,
FRANCIS BAKER,
THOMAS G. RHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEST,
LEE CRANDALL,

tous de la ville de la Nlle Orléans.

Aussi fait, acte, en notre étude, dans la susdite ville de la Nlle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Charles E. Tessier et Théodore Kershaw, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville—lesquels ont signé avec les parties et moi, lecture faite de ce que dessus.

(Signé) D. De HAVEN,
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
J. BENJ. CHANDLER,
THOS G. RHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. E. LENES,
THEO. KENSHAW,
W. J. CASTELL,
Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre.

In foi quoi j'ai signé et apposé mes présentes avec ma signature et le sceau dûmon étude.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Nlle Orléans, 23 mars 1867. 28 mars

E. RICHARD.

Fabricant de Billards,

160.....RUE STE-ANNE.....160

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, au choix de BILLARDS : six paires, quatre pouces et à coupes de pouces. Les billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et sont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des peloches de bleur, un un mot tout ce qui se rattache à l'organe de commerce.

Il remplira avec soin les ordres qu'il ne reçoit par la Poste. Fabricant

E. RICHARD, Boîte 1710
Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

26 avril

G. W. DUNBAR & FILS,

EQUEURES
DE TOUTE ESPÈCE,
Sirops, fruits conservés, vins.
19 & 14 rue De-Lesle, 19 & 14
Adres NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance de l'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle à date annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié sous l'exigent la loi et en charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866.

Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94
" " " de navigation	84,723 57
" " " des mers	86,209 70
Ses moins, pr mes remboursées	292,330 [illegible]
	22,272 20
Primes nettes	269,999 74

Portes payées dans la même période, savoir :

Pertes sur les risques d'incendie	$ 18,819 70
" " les risques de navigation	24,399 40
" " les mers	35,411 46
Total des pertes	83,630 56
Ré-assurances	7,616 20
Dépenses générales, comptant, y compris les commissions de pertes	74,391 36
Intérêts des comptes courants	1,054 72
Taxes et Revenu interne	7,054 72
Primes payées comptant	26,176 97
En réserve, pour toutes non expirées	88,647 15—239,971 64
Bénéfice net	$ 41,028 3

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de souscripteurs	139,150 8
Prêts garantis par hypothèques	7,700
Prêts sur nantissement	27,200 13
Effets purs et simples	26,300
Actions, bons et valeurs paraîtles	136,000
En caisse	61,734 47
Comptes courants, primes	26,176 97
Propriété foncière	10,500 75
	435,262 3

Le profit ci-dessus est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

H. CRAWFORD, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Souscrit et signé publiquement, ce 8 janvier 1867.

J. K. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de cinq piastres et 50 cents par action. Lesdit dividende sera payé en crédit du stock non payé.

Il est en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux personnes ayant droit à ce dividende, à partir de Lundi, 10 de courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les pertes des risques fluviaux, contre les pertes en bateaux de rivière, contre les pertes en bateaux de rivière, contre les pertes en bateaux de l'Océan, sur tout ensemble de primes, et remboursant vingt pour cent aux personnes qui en font scrip.

DIRECTEURS :

J. H. Elmer, L. P. Gaudet,
A. Carriere, R. W. Oates,
J. W. Davis, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Scingenoff, A. Coutts,
Jas. J. Allen, A. Brossman,
Ve Bartho, J. Goldsmith
28—2tf de cette S. Salvo.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 600,315 30

Primes d'incendie	$ 381,475 84
Primes de navigation	82,214 64
Primes de divérses	36,675 76—$ 500,315 30
Moins les risques non expirés	$ 47,848 66
Primes remboursées	2,848 66—50,696 66
Montant net des primes	$ 449,617 64
Portes payées pour l'année	
Portes par l'incendie	$ 109,126 16
Portes par navigation	34,141 55
Portes par les rivières	16,067 30—$ 159,335 01
Ré-assurances	$ 29,810 74
Dépenses, intérêts, escompte, etc	31,381 21—$ 61,191 95
Bénéfice net	$ 98,311 69
Montant net des primes le 30 avril 1866	$ 244,457 30
Moins : le montant des risques non expirés et vingt-sept pour cent	170,622 39
Montant participant en profit	$ 73,834 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets	$ 18,162 20
Prêts sur voie de garantie	134,227 60
Prêts sur bons de hypothèques	11,000
Prêts sur garanties	10,497 26
Prêts sur hypothèques	1,977 42
Prêts sur le chemin de fer	2,000
Prêts sur scrip de compagnies d'assurances	2,000
En caisse	28,980 22
	$ 242,772 20

Le bénéfice net présumé sur ce scrip, après deux ans de la Compagnie.

A. GAILLARD, Président.

H. CASTAEDES, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Souscrit et assuré publiquement ce 19 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sorip de trente pour cent sur les primes payées dans l'année expirée le 30 février 1867, et, pour ce dividende, il sera délivré des certificats de sorip de 1867 payables à chain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de 1 leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de sorip de 1866 payables.

Cette compagnie continue d'assurer contre les pertes des risques fluviaux, contre les pertes en bateaux de rivière, contre les pertes en bateaux de l'Océan, sur tout ensemble de primes, et remboursant vingt pour cent aux personnes qui en font scrip.

DIRECTEURS :

J. H. Elmer, F. Gaudet,
A. Carriere, R. W. Oates,
J. W. Davis, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Scingenoff, A. Coutts,
Jas. J. Allen, A. Brossman,
Ve Bartho, J. Goldsmith
28—2tf de cette S. Salvo.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 600,315 30

Primes d'incendie	$ 381,475 84
Primes de navigation	82,214 64
Primes de divérses	36,675 76—$ 500,315 30
Moins les risques non expirés	$ 47,848 66
Primes remboursées	2,848 66—50,696 66
Montant net des primes	$ 449,617 64
Portes payées pour l'année	
Portes par l'incendie	$ 109,126 16
Portes par navigation	34,141 55
Portes par les rivières	16,067 30—$ 159,335 01
Ré-assurances	$ 29,810 74
Dépenses, intérêts, escompte, etc	31,381 21—$ 61,191 95
Bénéfice net	$ 98,311 69
Montant net des primes le 30 avril 1866	$ 244,457 30
Moins : le montant des risques non expirés et vingt-sept pour cent	170,622 39
Montant participant en profit	$ 73,834 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets	$ 18,162 20
Prêts sur voie de garantie	134,227 60
Prêts sur bons de hypothèques	11,000
Prêts sur garanties	10,497 26
Prêts sur hypothèques	1,977 42
Prêts sur le chemin de fer	2,000
Prêts sur scrip de compagnies d'assurances	2,000
En caisse	28,980 22
	$ 242,772 20

Le bénéfice net présumé sur ce scrip, après deux ans de la Compagnie.

A. GAILLARD, Président.

H. CASTAEDES, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Souscrit et assuré publiquement ce 19 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sorip de trente pour cent sur les primes payées dans l'année expirée le 30 février 1867, et, pour ce dividende, il sera délivré des certificats de sorip de 1867 payables à chain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de 1 leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de sorip de 1866 payables.

Cette compagnie continue d'assurer contre les pertes des risques fluviaux, contre les pertes en bateaux de rivière, contre les pertes en bateaux de l'Océan, sur tout ensemble de primes, et remboursant vingt pour cent aux personnes qui en font scrip.

DIRECTEURS :

J. H. Elmer, L. P. Gaudet,
A. Carriere, R. W. Oates,
J. W. Davis, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Scingenoff, A. Coutts,
Jas. J. Allen, A. Brossman,
Ve Bartho, J. Goldsmith
28—2tf de cette S. Salvo.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21 RUE TRÉVISE, PARIS.

SIROP TONI-RÉGÉNÉRATEUR

DE QUINQUINA ET DE FER
De GRIMAULT et Cie, à PARIS.

Ce nouveau médicament, qui se présente sous une forme limpide et agréable et un goût délicieux, résulte l'association de deux médicaments que les médecins désirent depuis longtemps et que les efforts des chimistes et pharmaciens les plus distingués n'avaient pu réunir et combiner sans décomposition, savoir : le quinquina, qui est le médicament tonique par excellence, et le fer, qui est l'élément principal de notre sang.

Il y a plus que nous avons que ce produit a pris, et déjà dans tous les hôpitaux et à la Cour impériale de France, il a remplacé tous les anciens médicaments ferrugineux connus. Le sirop toni-régénérateur s'emploie avec le plus grand succès dans tous les cas où il est nécessaire de reconstituer le corps et de redonner au sang ses principes altérés ou perdus. Les jeunes filles anémiques et délicates dont le développement et la constitution sont lents n'ont pas trouvé l'influence de cette excellente préparation. La suppression ou l'irrégularité de la menstruation, les maux d'estomac, pertes d'appétit, digestions lentes ou pénibles, le lymphatisme, l'appauvrissement du sang, les scrofules, les convalescences des fièvres graves et persistances sont promptement guéris par le sirop de quinquina ferrugineux. — Le prospectus contient les attestations des plus hautes sommités du monde médical, de l'Académie de médecine de Paris qui prouvent que ce médicament est le concentrateur, par excellence, de la santé, le reconstituant de l'économie humaine, et qu'il est indispensable aux personnes qui habitent les pays chauds comme préservatif des épidémies.

Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade ; — à *New-York*, J. Beaker, 129, Grand Street; à Pougeru, Brooklyn ; — Nouvelle-Orléans, Bocquigé, Guillot, Boloche et dans toutes les principales pharmacies.

Le Dr GEUTEBRUCK

De retour de Mexique aux Etats de Sud et à sa nouvelle résidence, continue ses opérations de chirurgie, médecine, etc., au profit de la Nlle-Orléans.

Résidence, rue des Dauphines, entre Conti et de Mexique et Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultation gratuite, pour les pauvres, de 1 à 3 heures de l'après-midi.

Rue Bourbon No 18, près Canal.

OPERATIONS. CONSULTATIONS.

Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien-dentiste, informe les personnes que ses occupations lui permettent d'exercer. Ou peut le consulter sur toutes les matières de la Société de Gas Orléans. Il indiquera aux personnes qu'il n'aura pas le temps d'opérer sous de ses occupations qui est prêt à le plus d'habileté dans les opérations de la bouche.

7 fév—3m No 18, rue Bourbon, près Canal

J. A. De HART,

DENTISTE.

17.....Dauphine.....19
28 nov—m Près Canal.

MALADIES

M. F. GAUDOT, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à donner des consultations gratuites et de la parole.

Traitement de la maladie syphilitique (contagieuse et vénérienne), les tempérements, scléroses, pâles, dégénérescences, dartres, boutons, rougeurs, maladies secrètes, les maladies provenant d'un vice vénéré (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Consultations de 10 à 2 heures (gratuites) et demeurant.

F. GAUDOT, pharmacien,
Rue Dauphine, entre Orléans et Bourbon

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
No 11 Rue Royale, entre Conti et Bienville.

premier pour mesure et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants. Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux ; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Etiqu—

RESTAURANT ST-LOUIS,
Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, mêmes prix que les autres maisons. Les repas sont à la carte, à la pitance et à la table, à des prix modérés.

H. Henry Barthe ayant agrandi son établissement et y ajoutant le même vaste, mêmes prix, mêmes mêmes les habitants qui pourra toujours les loger convenablement sur avec bail.

17 novembre—6m

COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY.

Bureau central : rue du Camp, No 91.

DEPOTS :

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Vinet, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au Bar-à-la rue Bergerac, aux Nos. 36 et 37 de la rue Victoire, près le canonnie de la Carondelet.

A. W. BOSWORTH, Président,
JNO. F. RAMZ, Surintendant,
WM. VOLKMANN, Surintendant cochers.

Fév—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes d'assurée depuis le 1er février 1867.....$ 668,778 38
Primes de mar.....391,877 38
Primes de navigation.....252,916 00
En moins, primes remboursées.....$ 4,619 10
En moins, primes non expirées.....60,394 64
—$ 64,797 18
Montant net des primes.....$ 603,981 20
Pertes payées.
Pertes par l'incendie.....$ 140,326 30
Pertes par mer.....$ 91,[illegible]
Pertes sur les rivières.....$ 94,178 30
—$ 325,817 30
Ré-assurances.....$ 42,218 [illegible]
Dépenses, intérêts, escompte, etc.....$ 38,879 37
Escompte au lieu de scrip.....$ 71,778 35
—$ 153,876 [illegible]
Bénéfice net.....$ 130,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés immobilières	$ 38,160 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,262 50
Placé en billets de la ville et autres	62,729 60
Placé en actions de banques	111,865 00
Placé en scrip de Compagnie d'Assurance	12,777 00
Placé en actions de banques	22,126 00
Effets	34,800 67
Primes en vue de garantie	181,638 37
En caisse	162,936 31
	$ 732,446 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement, ce 19 mars 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur les primes payées dans l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera délivré des certificats de sorip de 1867 payables à chain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de 1 leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de sorip de 1866 payables.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les pertes des risques fluviaux, contre les pertes en bateaux de rivière, contre les pertes en bateaux de l'Océan, sur tout ensemble de primes, et remboursant vingt pour cent aux personnes qui en font scrip.

DIRECTEURS :

Charles Briggs, A. R. Montgomery,
A. Carriere, Chas. Weisner,
Geo. A Foulche, A Lemoine,
Mason Pitcher, Frank Williams,
S. Ringler, Thomas Ryan,
Chas Laidie, John Thorshill,
John S. Manuel, W. A Violett,
F Anderson, D Piaggio,
Alfred Searcy, Hugh Macdonald,
A Fredicks, Harlow J Phelps,
Geo. W Dunbar, Wm M Pinchard,
E F Stockmeyer, Henry H Bryan,
Geo. W Symson, John S Wells,
Arch'd Montgomery, J B Eskew,
Henry J Voss, George Porter,
E Marquez, Andrew Sherrat,
31 mars—6tf L B Pothier.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$393,121 71
Primes de navigation	179,264 15
Primes de rivières	366,668 32
	$1,029,053 68
Moins les primes expirées	309,452 44
Primes nettes	$ 719,601 24
Pertes d'incendie	$ 94,668 66
Pertes de navigation	79,648 48
Pertes de rivières	240,348 22
Commissions payées au lieu de scrip	38,192 34
Taxes payées	16,192 34
Dépenses payées	61,397 32
Bénéfice net	$ 329,721 35
Montant des primes participant au dividende scrip	494,711 89

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 99,243 00
Billets garantis par hypothèques	30,984 46
Prêts	31,180 13
Propriétés immobilières	60,000 00
Prêts sur bons immobilier et en bois de la ville	70,000 00
Placé en actions de banques	20,000 00
Placé en actions de chemins de fer	20,000 00
Scrip des compagnies d'assurances	2,000 00
Prêts en vue de garantie	1,000 00
Prêts sur hypothèques	1,000 00
En caisse	28,000 00
	$ 347,180 59

Le tableau qui précède est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS J. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent annuellement, sur tous ses certificats non payés de scrip, à partir du 1er janvier 1866 et payable à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour certificats, pour le dit dividende à partir du premier janvier prochain.

THOMAS J. ADAMS, Président.
SAMUEL E. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS :

Thos. J. Adams, Thos. H. Kennedy,
C. D. Boddeker, James J. Hanson,
Jas. J. Davidson, A. Baldwin,
T. H. Foley, W. Edwards,
J. Newman Jackson, A. Cohen,
Jas. Dunn, H. B. Reading.
27 mar—2m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1867.

Souscrivons à se présenter à ce consulat, pour affirmer qui ses informations ci-dessous, et qui ont été publiées :

—en ces de décès de l'absence, leurs ainés en commun mineurs sont priés de faire leurs demandes.

Auffret, Gabriel	Lemoyne, Jean Baptiste
Barrère, Antoine	Lefèvre, Victor
Bertilla (Mme) née Dumoulin	Lemaire, Pierre
Bouvier, Clément	Lemaire, Pierre
Block, Emanuel	Lemaire, Pierre
Charbonnel (Mme Veuve)	Mage (Mme Vve) née Bergeron
Chevalier (Mme Veuve) née Gallard	Mathieu (Mme) née Dubosc
Chapelle (les héritiers)	Mathieu, Michel et Bernard
Condolle (Mme) née Dupuy	Mille, Louise (Mlle)
De Barbarin (les héritiers)	Moreau, Jean-Baptiste (les héritiers)
Demontion-Dombasle	Mahieu, Philippe
Etienne	Mahieu, Leopold
Demesnil, Louis	Mahieu, Jules
Dubois, Théodule	Mahieu, Pulcrie
De Fleichner (les frères)	Mahieu, Pulcrie
Devroun (Mme) née Lodoun	Mahieu, Jean Baptiste
De Maude (le baron)	Mahieu, Camille
Dunat, Dominique	Mahieu, Camille
Dunat, Jean	Mahieu, Jean-Pierre
Dumas, Pierre	Mahieu, Jean
Dumas (Mme)	Papot, Antoine
Ehret (Mme Vve) née Wurmser	Papot, Hippolyte
Hodoson, Sophie	Raynaud, Louis-Hélène
Fabre (Mme Vve) née Hélène Gonzales	Raynaud, Jean-Hélène
Fabre (Mme Veuve) née Hélène Gonzales	Rolin, Joseph
Fabre (Mme Veuve) née Gonzales	Rolin, Joseph
Fournier (Mme) née Dupuy	Ringier, Charlotte
Fournier (Mme) née Dupuy	Ringier, Charlotte
Frey, Pierre	Ribes, Pierre
Gabet, Jean	Ribes, Pierre
Gabet, Jean Baptiste	Ribes, Pierre
Gabet, Jean Baptiste	Ribes, Pierre
Gabet, Jean Baptiste